

## COMPTE RENDU

RÉUNION du RÉSEAU 45 de l'ADOLESCENCE du lundi 7 janvier 2019 à Orléans

### Présentation de l'ASAP : Accueil & Soin pour Adolescents par la Parole (Service rattaché au CMPP de l'Aidaphi) Avec Marie LANDRÉ et Raquel MONTEIRO, Psychologues

Cf. plaquettes du service en PJ.

L'ASAP est ouvert depuis le 5 novembre 2018.

#### 1. Historique :

L'équipe du CMPP de l'Aidaphi a souhaité depuis plusieurs années penser un lieu de consultation psychologique spécifique aux adolescents.

#### Constats sur le CMPP :

- . Liste d'attente très longue
- . Fonctionnement assez strict dans la procédure d'admission, ne permettant pas un accueil direct (obligation de passer par plusieurs RV et réunions avant le démarrage de la prise en charge)
- . Depuis le déménagement de la Rue des Bouteilles vers St Jean de Braye, les jeunes ne peuvent pas profiter de « passer devant » le CMPP pour s'arrêter. Il faut faire la démarche de se déplacer jusque-là.

⇒ L'équipe souhaitait mettre un place un accueil beaucoup plus rapide et direct, et sur la période spécifique de l'adolescence :

**Création de l'ASAP.** On remarque un jeu de mots avec « As Soon As Possible » (qui signifie « Dès que possible » en anglais) qui est en effet l'esprit du service : accueillir dès que possible un jeune qui souhaite un suivi psychologique.

#### 2. Modalités d'accueil :

**Public :** Adolescents de 13 à 21 ans (l'ASAP est un service du CMPP de l'Aidaphi qui est agréé pour des jeunes jusqu'au 21<sup>ème</sup> anniversaire). A 13 ans, le jeune est en âge d'être sujet de son suivi.

**Professionnels :** A ce jour, le service compte 3 psychologues qui travaillent à temps partiel pour un total de 1.4 ETP. La coordination est assurée par un médecin référent, le Dr Sanson, mais seuls les psychologues reçoivent les jeunes.

**Financement :** Enveloppe globale, plutôt qu'un paiement à l'acte selon l'activité. Cela permet de rester souple dans les modalités d'accompagnement.

**Accès** : Libre, anonyme et gratuit, 3 après-midis par semaine.  
L'accueil est assuré directement par les psychologues.

**Cadr** : 16 séances de suivi psychologique.

Bien que coordonné par un médecin référent, le service ne comprend que des psychologues. Il n'y a ni secrétariat, ni possibilité de consultations médicales. Le jeune se présente avec la volonté d'être suivi par un psychologue. Du fait de cette organisation, il peut tout à fait continuer à être reçu par le psychologue qui l'a accueilli physiquement à l'ASAP lors de sa première visite (sans l'intermédiaire d'une secrétaire).

**L'adolescent peut contacter l'ASAP :**

- . Par téléphone
- . Par mail
- . En se déplaçant sur place

Les locaux sont situés au 3<sup>ème</sup> étage du CRIJ, 3 rue de la Cholerie à Orléans, dans l'hyper-centre ville.

Le jeune peut venir seul ou accompagné de qui il veut. Le jeune ou l'adulte de son entourage peuvent aussi téléphoner d'abord à l'ASAP pour obtenir des informations.

Les parents d'adolescents peuvent aussi être reçus, l'adolescent, dans ce cas, en est informé. L'adolescent et ses parents seront alors reçus par deux professionnels différents. (La plupart du temps, l'adolescent se montre plutôt rassuré que ses parents puissent également être reçus. Toutefois, s'il devait s'opposer à cette rencontre, l'équipe prendrait son positionnement au sérieux et en tiendrait compte.)

### **3. L'accompagnement mis en place par l'ASAP :**

L'ASAP propose 16 séances de suivi psychologique, soit environ 6 mois. Bien sûr, rien n'oblige d'utiliser l'ensemble de ces 16 séances : certains jeunes vont venir quelques fois seulement.

L'accompagnement se met en place sur la base d'un engagement réciproque entre le jeune et l'ASAP. En contrepartie de l'accompagnement qu'il reçoit, l'adolescent accepte de prévenir s'il a un empêchement.

Après les 16 séances, l'ASAP peut :

- . Evaluer que le jeune, à cette date, n'a plus besoin de suivi psychologique
- . Passer le relais (psychologue libéral par exemple, ou autre service de soin)
- . Ré-orienter (les besoins du jeune ont évolué)

En 2 mois d'activité (de début novembre à début janvier) l'ASAP comptait déjà 26 prises de contacts, parmi lesquels 3 ou 4 situations ré-orientées d'emblée.

Une dizaine de suivis sont effectivement en place.

**Pour tout renseignement, contacter l'ASAP :**

Par téléphone au : 07.85.25.68.36

Par mail : [asap45@aidaphi.asso.fr](mailto:asap45@aidaphi.asso.fr)

Adresse : 3 rue de la Cholerie (Entrée par le CRIJ) à Orléans, 3<sup>ème</sup> étage.

Quelle différence entre l'ASAP et la Maison des Adolescents ?

	MAISON DES ADOLESCENTS	ASAP (ACCUEIL & SOINS DES ADOLESCENTS PAR LA PAROLE)
PUBLIC	11-21 ans	13-21 ans
ACCES	Libre, confidentiel, gratuit	
OUVERTURE	Lundi, Mercredi, Vendredi ap-midis	
MISSION	<p>Généraliste (accueil et écoute) :            Réflexion pluridisciplinaire sur les besoins du jeune            Orientation si nécessaire vers un partenaire « expert » dans la problématique rencontrée.</p> <p>La Maison des Adolescents peut donc orienter un jeune vers l'ASAP si l'évaluation de sa situation amène à penser qu'il a besoin d'un suivi psychologique et qu'il en est d'accord.</p>	<p>Soin : Suivi psychologique sur du moyen terme (16 séances)</p> <p>L'ASAP peut orienter un jeune vers la Maison des Adolescents quand la situation amène à penser qu'il n'est pas prêt pour un suivi psychologique ou que d'autres problématiques nécessiteraient un accompagnement.</p>
PROFESSIONNELS	Equipe pluri-professionnelle d'accueillants (infirmiers, assistante sociale, psychologue, éducatrice)	Equipe de psychologues
QUI VIENT-ON VOIR ?	Des accueillants, sans distinction de métier	Un psychologue (spécifiquement)
COMBIEN DE TEMPS ?	1 ou plusieurs entretiens (selon le besoin du jeune)	Jusqu'à 16 séances
POURQUOI VIENT-ON ?	Le jeune ressent des inquiétudes, des interrogations, un mal-être. Il éprouve le besoin de parler à un adulte qui ne le jugera pas, mais ce peut être sur tous les sujets (insertion, addiction, santé, sexualité, orientation sexuelle, harcèlement, absentéisme scolaire, conflits, etc): il n'a pas forcément besoin d'une psychothérapie, ou n'est pas forcément prêt à en suivre une.	Le jeune est prêt à bénéficier d'un suivi psychologique